



# 1

## Bilan au 31 décembre 2018

---

### ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Or	01	42 237,3	42 494,0	-256,7
Placements de devises	02, 25	763 727,9	790 124,8	-26 396,9
Position de réserve au FMI	03, 23	1 188,4	871,3	+317,1
Moyens de paiement internationaux	04, 23	4 440,6	4 495,5	-54,9
Crédits d'aide monétaire	05, 23	260,3	210,3	+50,0
Créances en francs résultant de pensions de titres	22	-	-	-
Titres en francs	06	3 977,1	3 956,2	+20,9
Immobilisations corporelles	07	435,5	396,3	+39,2
Participations	08, 24	151,0	156,9	-5,9
Autres actifs	09, 26	650,7	601,1	+49,6
<b>Total</b>		<b>817 068,8</b>	<b>843 306,4</b>	<b>-26 237,6</b>

## PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Billets de banque en circulation	10	82 238,8	81 638,9	+ 599,9
Comptes de virement des banques résidentes		480 634,3	470 439,4	+ 10 194,9
Engagements envers la Confédération	11	15 612,6	14 754,8	+ 857,8
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes		37 101,7	54 085,6	- 16 983,9
Autres engagements à vue	12	41 478,6	34 398,8	+ 7 079,8
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	-	-
Propres titres de créance		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	13, 25	34 811,8	45 933,6	- 11 121,8
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	04	4 486,5	4 572,7	- 86,2
Autres passifs	14, 26	472,2	314,8	+ 157,4

### Fonds propres

Provision pour réserves monétaires <sup>1</sup>		67 792,9	62 771,2	+ 5 021,7
Capital-actions	15	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures <sup>1</sup>		67 348,4	20 000,0	+ 47 348,4
Résultat de l'exercice		- 14 934,0	54 371,6	- 69 305,6
<b>Total des fonds propres</b>		<b>120 232,3</b>	<b>137 167,8</b>	<b>- 16 935,5</b>
<b>Total</b>		<b>817 068,8</b>	<b>843 306,4</b>	<b>- 26 237,6</b>

1 Avant affectation du bénéfice, voir page 166.

# 2

## Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2018

### COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2018	2017	Variation
Résultat de l'or		-256,7	3 093,7	-3 350,4
Résultat des positions en monnaies étrangères	16	-16 337,5	49 672,0	-66 009,5
Résultat des positions en francs	17	2 046,2	2 007,0	+39,2
Autres résultats	18	-4,8	13,1	-17,9
<b>Résultat brut</b>		<b>-14 552,7</b>	<b>54 785,8</b>	<b>-69 338,5</b>
Charges afférentes aux billets de banque		-56,8	-97,8	+41,0
Charges de personnel	19, 20	-174,5	-165,6	-8,9
Autres charges d'exploitation	21	-122,9	-120,3	-2,6
Amortissements sur les immobilisations corporelles	07	-27,1	-30,6	+3,5
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-14 934,0</b>	<b>54 371,6</b>	<b>-69 305,6</b>

### AFFECTATION DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

En millions de francs

	2018	2017	Variation
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-5 423,4	-5 021,7	-401,7
<b>= Résultat annuel distribuable</b>	<b>-20 357,4</b>	<b>49 349,9</b>	<b>-69 707,3</b>
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	67 348,4	20 000,0	+47 348,4
<b>= Bénéfice porté au bilan</b>	<b>46 991,0</b>	<b>69 349,9</b>	<b>-22 358,9</b>
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-1,5	-
- distribution à la Confédération et aux cantons	-2 000,0	-2 000,0	-
<b>= Report aux comptes de l'exercice suivant (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)</b>	<b>44 989,5</b>	<b>67 348,4</b>	<b>-22 358,9</b>

## 3

## Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>25,0</b>	<b>58 121,5</b>	<b>1 904,5</b>	<b>24 476,4</b>	<b>84 527,4</b>
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		4 649,7		-4 649,7	
Attribution à la réserve pour distributions futures			18 095,5	-18 095,5	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 729,7	-1 729,7
Résultat de l'exercice				54 371,6	54 371,6
<b>Fonds propres au 31 décembre 2017 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>62 771,2</b>	<b>20 000,0</b>	<b>54 371,6</b>	<b>137 167,8</b>
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>25,0</b>	<b>62 771,2</b>	<b>20 000,0</b>	<b>54 371,6</b>	<b>137 167,8</b>
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 021,7		-5 021,7	
Attribution à la réserve pour distributions futures			47 348,4	-47 348,4	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
Résultat de l'exercice				-14 934,0	-14 934,0
<b>Fonds propres au 31 décembre 2018 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>67 792,9</b>	<b>67 348,4</b>	<b>-14 934,0</b>	<b>120 232,3</b>
<b>Proposition d'affectation du bénéfice</b>					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 423,4		-5 423,4	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-22 358,9	22 358,9	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
<b>Fonds propres après affectation du bénéfice</b>	<b>25,0</b>	<b>73 216,3</b>	<b>44 989,5</b>	<b>-</b>	<b>118 230,8</b>

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2018

---

## 4.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

### GÉNÉRALITÉS

#### Principes

La Banque nationale suisse est une société anonyme régie par une loi spéciale. Elle a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Les comptes annuels 2018 ont été établis en conformité avec les dispositions de la LBN et du CO ainsi qu'avec les principes d'établissement des comptes figurant dans la présente annexe. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes), sauf si une disposition dérogatoire a été définie. Ils s'écartent des Swiss GAAP RPC lorsque ces recommandations sont en contradiction avec la LBN ou s'il s'agit de tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale. Ainsi, en dérogation aux Swiss GAAP RPC, la Banque nationale ne dresse pas de tableau des flux de trésorerie. La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2019, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2018, qui doit être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

#### Modifications d'une année à l'autre

Par rapport à l'exercice 2017, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés.

#### Tableau des flux de trésorerie

Selon l'art. 29 LBN, la Banque nationale est dispensée de dresser un tableau des flux de trésorerie.

#### Dettes financières

Selon la Swiss GAAP RPC 31, les conditions afférentes aux dettes financières doivent être indiquées dans l'annexe. Compte tenu du statut particulier d'une banque centrale, la pertinence d'une telle publication reste toutefois limitée. La majeure partie des passifs de la Banque nationale reflète directement la mise en œuvre de la politique monétaire, à savoir l'injection ou la résorption de liquidités sur le marché monétaire. Les dettes en francs ne font courir aucun risque de liquidité ni de refinancement à la BNS puisque celle-ci dispose du monopole d'émission des billets de banque. La BNS peut en tout temps faire face à ses obligations, car elle est en mesure de créer elle-même les liquidités dont elle a besoin et de déterminer le niveau ainsi que la structure de son financement. Dans ces circonstances, on a renoncé à mentionner en détail les conditions afférentes aux dettes financières.

#### Comptes consolidés

La Banque nationale ne détient aucune participation importante soumise à l'obligation de consolidation. Par conséquent, elle ne dresse pas de comptes consolidés.

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations déjà conclues avec valeur postérieure au 31 décembre 2018 figurent dans les opérations hors bilan.

Saisie des opérations

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Délimitation des résultats dans le temps

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Impôts sur les bénéfices

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres des organes de direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire. Les transactions significatives avec les entreprises dans lesquelles la Banque nationale détient une participation prépondérante sont publiées dans les Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat (voir chiffre 08, page 184, et chiffre 18, page 192).

Transactions avec des parties liées

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Conversion en francs de monnaies étrangères

#### **BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT**

Le stock d'or est constitué de lingots et de pièces. L'or est stocké pour environ 70% en Suisse et pour quelque 30% à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus; les avoirs et les créances résultant de pensions de titres le sont à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les intérêts négatifs sont portés en déduction du produit des intérêts.

Placements de devises

Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, les intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent sous le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

#### Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale, ainsi que des créances découlant des NAE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). La part non transférée de la quote-part est maintenue sur un compte à vue à la BNS. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux NAE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée par le FMI est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan de la Banque nationale.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus inclus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

#### Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur les avoirs à vue en DTS au FMI. Ces avoirs à vue résultent de l'allocation de DTS ainsi que de l'achat et de la vente de DTS dans le cadre de l'accord d'échange volontaire conclu avec le FMI pour les moyens de paiement internationaux. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est inscrit au passif du bilan, sous le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI*.



En vertu de la loi sur l'aide monétaire, la Suisse peut participer à des actions d'aide multilatérales en vue de prévenir ou d'éliminer de graves perturbations du système monétaire international. Le cas échéant, la Confédération peut charger la Banque nationale d'octroyer les prêts correspondants. La Suisse peut participer également à des fonds spéciaux ou à d'autres mécanismes mis sur pied par le FMI, notamment pour soutenir des pays à faible revenu ou fournir à certains pays des crédits bilatéraux d'aide monétaire. La Confédération peut alors demander à la Banque nationale de procéder à l'octroi de prêts. En contrepartie, elle lui donne une garantie portant sur les intérêts et le capital.

**Crédits d'aide monétaire**

Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant des prêts au FFRPC ainsi que du prêt accordé à la Banque nationale d'Ukraine. Administré par le FMI, le FFRPC permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays à faible revenu. Ces créances sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale peut fournir des liquidités au marché monétaire en francs, mais aussi résorber des liquidités excédentaires.

**Créances en francs résultant de pensions de titres**

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Fin 2018, la BNS ne détenait aucune créance en francs résultant de pensions de titres.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts figurent dans le résultat des positions en francs.

**Titres en francs**

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

**Immobilisations corporelles**

## PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction <sup>1</sup>	
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

<sup>1</sup> Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si ce réexamen révèle une diminution de valeur, on procède à un amortissement non planifié. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés au compte de résultat, sous le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont enregistrés sous *Autres résultats*.

### Participations

Les participations figurent en principe au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding SA, Zurich, est toutefois évaluée au prorata de la valeur comptable des fonds propres. Le résultat des participations est saisi sous le poste *Autres résultats*.

### Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses placements de devises, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 5.4). Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation à la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

### Comptes de régularisation

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Tous les billets de banque en circulation – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables, des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

**Billets de banque en circulation**

Les comptes de virement des banques en Suisse, libellés en francs, jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale. La Banque nationale peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou leur appliquer un taux d'intérêt négatif si ces avoirs excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Jusqu'à l'introduction, le 22 janvier 2015, d'un taux d'intérêt de  $-0,75\%$  pour les avoirs en comptes de virement, aucun taux d'intérêt n'était appliqué à ces avoirs. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

**Comptes de virement des banques en Suisse**

La Banque nationale tient des comptes à vue en francs pour la Confédération. Ces comptes n'ont pas été rémunérés en 2017, ni en 2018. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale.

**Engagements envers la Confédération**

La Banque nationale tient des comptes de virement pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes servent au trafic des paiements en francs. Les principes de comptabilisation et d'évaluation ainsi que les conditions en matière de taux d'intérêt correspondent à ceux qui sont appliqués aux comptes de virement des banques en Suisse.

**Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères**

Les autres engagements à vue, en francs, comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire, le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ainsi que les comptes des collaborateurs actifs et retraités de la BNS.

**Autres engagements à vue**

Les comptes de virement du secteur non bancaire sont régis par les mêmes principes de comptabilisation et d'évaluation, et soumis aux mêmes conditions de taux d'intérêt que les comptes de virement des banques en Suisse. Seul le compte de virement des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG n'est pas rémunéré.

Le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel de la BNS figure au bilan à sa valeur nominale. Il est soumis au taux d'intérêt négatif au même titre que les comptes de virement des banques en Suisse. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Les comptes des collaborateurs actifs et retraités de la BNS figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Un taux d'intérêt positif leur est appliqué. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

**Engagements en francs  
résultant de pensions  
de titres**

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2018, la BNS n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

**Propres titres de créance**

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins découlant de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2018, l'encours des propres titres de créance s'inscrivait à zéro.

**Engagements en  
monnaies étrangères**

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres à court terme conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Passées aux conditions du marché, ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) entraînent momentanément une expansion du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Les intérêts négatifs sont portés en déduction des charges d'intérêts.

Ce poste englobe l'engagement de la Banque nationale envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux avoirs en DTS figurant à l'actif du bilan. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Contrepartie des DTS alloués par le FMI**

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable à des fonds propres et figure dans le tableau de variation des fonds propres (voir page 167). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque approuve chaque année le montant de cette provision.

**Provision pour réserves monétaires**

Abstraction faite du dividende, qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le DFF et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

**Réserve pour distributions futures**

Les plans de prévoyance sont regroupés dans une institution avec primauté des cotisations. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

**Institution de prévoyance**

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la date du bilan devant être mentionné ou pris en considération dans les comptes annuels 2018.

**Événements postérieurs à la date du bilan**

## Cours de conversion

**COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES  
ET PRIX DE L'OR**

	31.12.2018 En francs	31.12.2017 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,1283	1,1711	-3,7
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9868	0,9765	+1,1
100 yens (JPY)	0,8969	0,8678	+3,4
1 livre sterling (GBP)	1,2630	1,3205	-4,4
1 dollar canadien (CAD)	0,7232	0,7775	-7,0
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0888	0,0914	-2,8
1 dollar australien (AUD)	0,6955	0,7629	-8,8
100 couronnes danoises (DKK)	15,1095	15,7284	-3,9
100 renminbis (CNY)	14,3463	15,0138	-4,4
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7238	0,7306	-0,9
100 couronnes suédoises (SEK)	11,0267	11,9051	-7,4
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,3645	1,3907	-1,9
1 kilogramme d'or	40612,43	40859,28	-0,6

**4.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN  
ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**

## Chiffre 01

**OR****Ventilation selon le genre**

	En tonnes	31.12.2018 En millions de francs	En tonnes	31.12.2017 En millions de francs
Lingots	1 001,0	40 652,0	1 001,0	40 899,1
Pièces	39,0	1 585,3	39,0	1 594,9
<b>Total</b>	<b>1 040,0</b>	<b>42 237,3</b>	<b>1 040,0</b>	<b>42 494,0</b>

## PLACEMENTS DE DEVISES

Chiffre 02

### Ventilation selon la catégorie de placements en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	32 802,2	18 527,4	+ 14 274,8
Créances résultant de pensions de titres	34 982,5	45 933,7	- 10 951,2
Papiers monétaires	13 625,2	6 136,3	+ 7 488,9
Obligations <sup>1</sup>	550 247,9	566 121,6	- 15 873,7
Titres de participation	132 070,1	153 405,8	- 21 335,7
<b>Total</b>	<b>763 727,9</b>	<b>790 124,8</b>	<b>- 26 396,9</b>

1 Dont 590,6 millions de francs mobilisés pour des prêts de titres (2017: 686,9 millions).

### Ventilation selon la catégorie d'émetteurs et de débiteurs en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Etats	540 507,8	563 412,7	- 22 904,9
Institutions monétaires <sup>1</sup>	37 092,5	23 450,4	+ 13 642,1
Entreprises	186 127,6	203 261,7	- 17 134,1
<b>Total</b>	<b>763 727,9</b>	<b>790 124,8</b>	<b>- 26 396,9</b>

1 Banque des Règlements Internationaux (BRI), banques centrales et banques multilatérales de développement.

### Ventilation selon la monnaie<sup>1</sup> en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
EUR	305 138,6	339 523,5	- 34 384,9
USD	262 764,5	268 485,3	- 5 720,8
JPY	69 733,2	59 531,3	+ 10 201,9
GBP	52 935,3	50 400,9	+ 2 534,4
CAD	20 864,8	20 944,8	- 80,0
KRW	13 241,5	11 376,5	+ 1 865,0
AUD	11 313,0	11 522,3	- 209,3
DKK	7 353,1	7 732,8	- 379,7
CNY	5 530,8	4 607,6	+ 923,2
SGD	3 271,0	3 350,9	- 79,9
SEK	2 935,0	3 265,4	- 330,4
Autres monnaies	8 646,9	9 383,5	- 736,6
<b>Total</b>	<b>763 727,9</b>	<b>790 124,8</b>	<b>- 26 396,9</b>

1 Hors produits dérivés sur devises.

**POSITION DE RÉSERVE AU FMI**

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI <sup>1</sup>	7 874,7	8 025,9	- 151,2
. /. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale <sup>2</sup>	- 7 329,0	- 8 007,8	+ 678,8
<b>Créance résultant de la participation au FMI</b>	<b>545,7</b>	<b>18,1</b>	<b>+ 527,6</b>
Prêt découlant des nouveaux accords d'emprunt (NAE) <sup>3</sup>	642,7	853,2	- 210,5
<b>Total position de réserve au FMI</b>	<b>1 188,4</b>	<b>871,3</b>	<b>+ 317,1</b>

1 5771,1 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Correspond à la part non transférée de la quote-part.

3 Intérêts courus inclus.

**Précisions sur les nouveaux accords d'emprunt (NAE)<sup>1</sup>**

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Lignes de crédit <sup>2</sup>	7 560,2	7 705,4	- 145,2
Montant utilisé	642,7	853,2	- 210,5
Montant non utilisé	6 917,5	6 852,2	+ 65,3

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des NAE pour un montant maximal de 5 540,7 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, renouvelables et sans garantie de la Confédération (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.



## MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Chiffre 04

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
DTS alloués par le FMI <sup>1</sup>	4 486,5	4 572,7	-86,2
DTS achetés/vendus (valeur nette)	-45,9	-77,2	+31,3
<b>Total</b>	<b>4 440,6</b>	<b>4 495,5</b>	<b>-54,9</b>

1 Soit 3 288 millions de DTS alloués par le FMI. L'engagement découlant de l'allocation est porté au bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

### Précisions sur les moyens de paiement internationaux (*voluntary trading arrangement*)<sup>1</sup>

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagement d'achat ou de vente <sup>2</sup>	2 243,2	2 286,3	-43,1
DTS achetés	-	-	-
DTS vendus	45,9	77,2	-31,3
Engagement total <sup>3</sup>	2 289,2	2 363,5	-74,3

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 1 644 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Engagement maximal d'achat.

**CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE**

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Crédit au FFRPC <sup>1,2</sup>	140,6	62,3	+ 78,3
Crédit au FFRPC intérimaire <sup>1,2</sup>	19,7	50,3	- 30,6
Crédits bilatéraux <sup>2</sup>	100,0	97,7	+ 2,3
<b>Total</b>	<b>260,3</b>	<b>210,3</b>	<b>+ 50,0</b>

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

2 Intérêts courus inclus.

**Précisions sur les montants utilisés des lignes de crédit**

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Ligne de crédit au FFRPC <sup>1,2</sup>	1 364,5	1 390,7	- 26,2
Montant utilisé	139,9	62,1	+ 77,8
Montant remboursé	-	-	-
Créances <sup>3</sup>	140,6	62,3	+ 78,3
Montant non utilisé	1 224,6	1 328,6	- 104,0
Ligne de crédit au FFRPC intérimaire <sup>1,2</sup>	341,1	347,7	- 6,6
Montant utilisé	341,1	347,7	- 6,6
Montant remboursé	321,4	297,3	+ 24,1
Créances <sup>3</sup>	19,7	50,3	- 30,6
Montant non utilisé	-	-	-
Ligne de crédit résultant des prêts bilatéraux <sup>2,4</sup>	197,4	195,3	+ 2,1
Montant utilisé	98,7	97,7	+ 1,0
Montant remboursé	-	-	-
Créances <sup>3</sup>	100,0	97,7	+ 2,3
Montant non utilisé	98,7	97,7	+ 1,0

1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; lignes de crédit en faveur du compte de fiducie du FMI, limitées dans le temps et non renouvelables, assorties d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts. FFRPC: 1 000 millions de DTS; FFRPC intérimaire: 250 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Intérêts courus inclus.

4 Ligne de crédit en faveur de la Banque nationale d'Ukraine pour un montant maximal de 200 millions de dollars des Etats-Unis, non renouvelable, assortie d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts.

## TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

### Ventilation selon la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Etats	1 688,3	1 776,4	-88,1
Entreprises	2 288,8	2 179,7	+ 109,1
<b>Total</b>	<b>3 977,1</b>	<b>3 956,2</b>	<b>+ 20,9</b>

### Ventilation de la catégorie *Etats* en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Confédération	989,4	1 060,0	-70,6
Cantons et communes	507,9	517,4	-9,5
Etats étrangers <sup>1</sup>	191,0	199,0	-8,0
<b>Total</b>	<b>1 688,3</b>	<b>1 776,4</b>	<b>-88,1</b>

1 Y compris les collectivités de droit public.

### Ventilation de la catégorie *Entreprises* en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	1 685,6	1 541,4	+ 144,2
Autres entreprises suisses <sup>1</sup>	56,7	51,1	+ 5,6
Entreprises étrangères <sup>2</sup>	546,5	587,3	-40,8
<b>Total</b>	<b>2 288,8</b>	<b>2 179,7</b>	<b>+ 109,1</b>

1 Principalement des organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En millions de francs

	Terrains et bâti- ments <sup>1</sup>	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles <sup>2</sup>	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	584,3	39,0	72,4	69,7	765,4
Entrées	2,1	49,0	7,7	7,6	66,3
Sorties	-	-	-6,9	-2,7	-9,6
Reclassements	52,2	-52,2	-	-	
Au 31 décembre 2018	638,5	35,8	73,2	74,6	822,1
<b>Correctifs de valeur cumulés</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	249,8		64,4	54,8	369,1
Amortissements planifiés	12,4		6,5	8,2	27,1
Sorties	-		-6,9	-2,7	-9,5
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2018	262,2		64,0	60,4	386,6
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	334,5	39,0	8,0	14,9	396,3
Au 31 décembre 2018	376,3	35,8	9,1	14,3	435,5

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 632,9 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 63,7 millions de francs.

**Immobilisations corporelles, année précédente** en millions de francs

	Terrains et bâti- ments <sup>1</sup>	Immobili- sations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles <sup>2</sup>	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	584,1	5,9	72,4	66,5	728,9
Entrées	0,3	34,8	7,2	9,4	51,8
Sorties	-1,9	-	-7,2	-6,2	-15,3
Reclassements	1,8	-1,8	-	-	
Au 31 décembre 2017	584,3	39,0	72,4	69,7	765,4
<b>Correctifs de valeur cumulés</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	239,6		62,3	51,9	353,8
Amortissements planifiés	12,1		9,3	9,1	30,6
Sorties	-1,9		-7,2	-6,2	-15,3
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2017	249,8		64,4	54,8	369,1
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	344,5	5,9	10,1	14,6	375,1
Au 31 décembre 2017	334,5	39,0	8,0	14,9	396,3

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 632,9 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 60,9 millions de francs.

## Chiffre 08

**PARTICIPATIONS**

En millions de francs

	BRI <sup>1</sup>	Orell Füssli <sup>2</sup>	Landqart <sup>3</sup>	Divers	Total
Part détenue	3%	33%	90%		
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	90,2	46,9	–	0,0	137,2
Investissements	–	–	19,4	–	19,4
Désinvestissements	–	–	–	–	–
Variation de valeur	–	0,4	–	–	0,4
Valeur comptable au 31 décembre 2017	90,2	47,3	19,4	0,0	156,9
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	90,2	47,3	19,4	0,0	156,9
Investissements	–	–	–	–	–
Désinvestissements	–	–	–	–	–
Variation de valeur	–	–5,9	–	–	–5,9
Valeur comptable au 31 décembre 2018	90,2	41,4	19,4	0,0	151,0

- 1 La participation dans la BRI, domiciliée à Bâle, est détenue pour des raisons de coopération monétaire.
- 2 Orell Füssli Holding SA, domiciliée à Zurich, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, également domiciliée à Zurich, qui produit les billets de banque suisses.
- 3 Participation dans la société Landqart AG, domiciliée à Landquart, qui produit le papier spécial utilisé pour les billets de banque de la nouvelle série. Au cours de l'exercice sous revue, la Banque nationale a injecté un montant de 9 millions de francs dans cette société (voir chiffre 18, page 192).

## Chiffre 09

**AUTRES ACTIFS**

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Pièces <sup>1</sup>	215,6	228,5	– 12,9
Espèces en monnaies étrangères	1,3	1,0	+0,3
Autres créances	97,7	69,4	+ 28,3
Comptes de régularisation (actifs)	178,9	177,8	+ 1,1
Valeurs de remplacement positives <sup>2</sup>	157,1	124,4	+ 32,7
<b>Total</b>	<b>650,7</b>	<b>601,1</b>	<b>+ 49,6</b>

- 1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.
- 2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 198).

## BILLETTS DE BANQUE EN CIRCULATION

Chiffre 10

Ventilation selon la série en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
9 <sup>e</sup> série	10 400,3	3 691,6	+ 6 708,7
8 <sup>e</sup> série	70 762,1	76 851,6	- 6 089,5
6 <sup>e</sup> série <sup>1</sup>	1 076,5	1 095,8	- 19,3
<b>Total</b>	<b>82 238,8</b>	<b>81 638,9</b>	<b>+ 599,9</b>

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette série à l'échange jusqu'au 30 avril 2020 (concernant le rappel et le délai d'échange des anciennes séries de billets de banque, voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 3.3). La 7<sup>e</sup> série, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

## ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

Chiffre 11

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagements à vue	14 612,6	13 754,8	+ 857,8
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
<b>Total</b>	<b>15 612,6</b>	<b>14 754,8</b>	<b>+ 857,8</b>

## AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

Chiffre 12

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire <sup>1</sup>	41 084,2	34 037,3	+ 7 046,9
Comptes de dépôts <sup>2</sup>	394,4	361,4	+ 33,0
<b>Total</b>	<b>41 478,6</b>	<b>34 398,8</b>	<b>+ 7 079,8</b>

1 Centrales de clearing, assurances, etc.

2 Essentiellement des comptes de collaborateurs actifs et retraités ainsi que de l'institution de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2018, les engagements en comptes courants envers l'institution de prévoyance s'élevaient à 65,9 millions de francs (2017: 48,3 millions).

Chiffre 13

## ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagements à vue	12,3	4,5	+ 7,8
Engagements résultant de pensions de titres <sup>1</sup>	34 799,4	45 929,1	- 11 129,7
<b>Total</b>	<b>34 811,8</b>	<b>45 933,6</b>	<b>- 11 121,8</b>

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Chiffre 14

## AUTRES PASSIFS

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Autres engagements	68,8	86,7	- 17,9
Comptes de régularisation (passifs)	24,0	28,2	- 4,2
Valeurs de remplacement négatives <sup>1</sup>	379,3	200,0	+ 179,3
<b>Total</b>	<b>472,2</b>	<b>314,8</b>	<b>+ 157,4</b>

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 198).



## CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 15

### Action<sup>1</sup>

	2018	2017	2016
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole/ISIN <sup>2</sup>	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	4 150	3 889	1 750
Capitalisation boursière, en francs	415 000 000	388 900 000	175 000 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	9 760	4 724	2 120
Cours le plus bas de l'année, en francs	3 900	1 615	1 028
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	177	150	101

1 La Swiss GAAP RPC 31 requiert l'indication du résultat par action. Au regard des dispositions légales spéciales qui régissent la Banque nationale, cette information n'est pas pertinente pour celle-ci. La LBN définit les droits des actionnaires. Le dividende versé y est notamment limité à 6% au plus du capital-actions (soit au maximum 15 francs par action d'une valeur nominale de 250 francs). Le solde du bénéfice distribuable revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Pour cette raison, il n'est pas fait mention d'un résultat par action.

2 L'action de la BNS est cotée au Swiss Reporting Standard de SIX Swiss Exchange.

## Structure de l'actionariat au 31 décembre 2018

	Cantons	Banques cantonales	Autres collectivités et établissements de droit public <sup>1</sup>	Total des actionnaires de droit public	Actionnaires privés	Total
<b>Actionnaires inscrits au registre</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>70</b>	<b>2 191</b>	<b>2 261</b>
<b>Actions conférant le droit de vote</b>	<b>38 797</b>	<b>10 839</b>	<b>362</b>	<b>49 998</b>	<b>14 095</b>	<b>64 093</b>
en %	60,53%	16,91%	0,56%	78,01%	21,99%	100,00%
<b>Actions sans droit de vote</b>					<b>35 907</b>	<b>35 907</b>
dont actions «dispo» <sup>2</sup>					24 108	24 108
dont actions inscrites à titre fiduciaire <sup>3</sup>					2 599	2 599
dont actions avec restriction légale du droit de vote <sup>4</sup>					9 200	9 200
<b>Total des actions</b>	<b>38 797</b>	<b>10 839</b>	<b>362</b>	<b>49 998</b>	<b>50 002<sup>5</sup></b>	<b>100 000</b>

1 Parmi les collectivités de droit public figurent 21 communes.

2 On entend par actions «dispo» les actions nominatives qui ne sont pas inscrites dans le registre des actions.

3 Les actions inscrites à titre fiduciaire sont des actions pour lesquelles une banque ou un gestionnaire de fortune est inscrit à titre fiduciaire, sans droit de vote, dans le registre des actions à la place de leur véritable propriétaire.

4 Le droit de vote est limité au maximum à 100 actions. Cette restriction ne s'applique ni aux collectivités ni aux établissements suisses de droit public, ni aux banques cantonales au sens de l'art. 3a de la loi du 8 novembre 1934 sur les banques (art. 26, al. 2, LBN). En 2018, 22 actionnaires détenaient chacun plus de 100 actions et étaient concernés par cette restriction.

5 Dont 9 821 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 2,96%).

## Actionnaires de droit public importants

	Nombre d'actions	31.12.2018 Quote-part de participation	Nombre d'actions	31.12.2017 Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

## Actionnaires privés importants<sup>1</sup>

	Nombre d'actions	31.12.2018 Quote-part de participation	Nombre d'actions	31.12.2017 Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	5 240	5,24%	6 070	6,07%

1 N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

## RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 16

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2018	2017	Variation
Placements de devises	-16 328,1	49 648,9	-65 977,0
Position de réserve au FMI	-15,5	25,0	-40,5
Moyens de paiement internationaux	2,2	-4,8	+ 7,0
Crédits d'aide monétaire	3,9	3,0	+ 0,9
<b>Total</b>	<b>-16 337,5</b>	<b>49 672,0</b>	<b>-66 009,5</b>

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2018	2017	Variation
Produit des intérêts	9 622,9	9 267,0	+ 355,9
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-5 617,4	-5 460,9	- 156,5
Charges d'intérêts	-17,2	145,7	-162,9
Produit des dividendes	3 424,5	3 203,3	+ 221,2
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	-12 377,6	21 516,3	-33 893,9
Gains/pertes de change	-11 335,8	21 030,9	-32 366,7
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-36,9	-30,2	-6,7
<b>Total</b>	<b>-16 337,5</b>	<b>49 672,0</b>	<b>-66 009,5</b>

**Ventilation du résultat global selon la monnaie** en millions de francs

	2018	2017	Variation
EUR	-11 464,9	27 188,7	-38 653,6
USD	1 921,5	9 539,5	-7 618,0
JPY	-332,0	2 460,8	-2 792,8
GBP	-2 614,9	3 582,3	-6 197,2
CAD	-1 538,3	932,0	-2 470,3
KRW	-19,8	1 233,9	-1 253,7
AUD	-677,2	999,4	-1 676,6
DKK	-280,2	873,0	-1 153,2
CNY	136,6	89,5	+ 47,1
SGD	-30,8	256,3	-287,1
SEK	-322,1	310,1	-632,2
DTS	-10,4	26,1	-36,5
Autres monnaies	-1 105,0	2 180,4	-3 285,4
<b>Total</b>	<b>-16 337,5</b>	<b>49 672,0</b>	<b>-66 009,5</b>

**Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie** en millions de francs

	2018	2017	Variation
EUR	-10 610,3	25 284,9	-35 895,2
USD	3 465,0	-9 055,5	+ 12 520,5
JPY	1 994,6	-313,9	+ 2 308,5
GBP	-2 079,0	2 371,2	-4 450,2
CAD	-1 473,6	567,6	-2 041,2
KRW	-294,4	830,0	-1 124,4
AUD	-1 073,9	372,4	-1 446,3
DKK	-302,7	625,0	-927,7
CNY	-244,2	113,4	-357,6
SGD	-31,3	118,9	-150,2
SEK	-297,9	183,1	-481,0
DTS	-23,8	16,8	-40,6
Autres monnaies	-364,4	-83,0	-281,4
<b>Total</b>	<b>-11 335,8</b>	<b>21 030,9</b>	<b>-32 366,7</b>

## RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS

Chiffre 17

### Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2018	2017	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	2 048,0	2 020,7	+ 27,3
Titres en francs	0,7	- 11,9	+ 12,6
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-	-	-
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-	-	-
Engagements envers la Confédération	-	-	-
Propres titres de créance	-	-	-
Autres positions en francs	- 2,5	- 1,8	- 0,7
<b>Total</b>	<b>2 046,2</b>	<b>2 007,0</b>	<b>+ 39,2</b>

### Ventilation selon le genre en millions de francs

	2018	2017	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	2 048,0	2 020,7	+ 27,3
Produit des intérêts	49,6	54,7	- 5,1
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	- 40,2	- 57,0	+ 16,8
Charges d'intérêts	- 2,5	- 1,8	- 0,7
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	- 8,7	- 9,6	+ 0,9
<b>Total</b>	<b>2 046,2</b>	<b>2 007,0</b>	<b>+ 39,2</b>

## Chiffre 18

**AUTRES RÉSULTATS**

En millions de francs

	2018	2017	Variation
Produit des commissions	3,2	4,2	-1,0
Charges de commissions	-3,6	-4,6	+1,0
Résultat des participations <sup>1</sup>	-6,6	9,9	-16,5
Produit des immeubles	1,7	2,9	-1,2
Autres produits	0,5	0,7	-0,2
<b>Total</b>	<b>-4,8</b>	<b>13,1</b>	<b>-17,9</b>

<sup>1</sup> Englobe, pour 2018, un montant de 9 millions de francs injecté dans la société Landqart AG (voir chiffre 08, page 184).

## Chiffre 19

**CHARGES DE PERSONNEL<sup>1</sup>**

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2018	2017	Variation
Salaires, traitements et allocations	133,5	127,7	+5,8
Assurances sociales	32,0	28,9	+3,1
Autres charges afférentes au personnel <sup>2</sup>	8,9	9,0	-0,1
<b>Total</b>	<b>174,5</b>	<b>165,6</b>	<b>+8,9</b>

<sup>1</sup> En 2018, le nombre d'équivalents plein temps s'est élevé en moyenne à 837 personnes (2017: 811).

<sup>2</sup> Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement, à la formation et au recrutement du personnel, à des rencontres organisées pour les collaborateurs, etc.

**Rétribution des membres du Conseil de banque<sup>1</sup> (hors cotisations sociales de l'employeur)**

En milliers de francs

	2018	2017	Variation
Jean Studer, président <sup>2, 3, 4</sup>	173,4	167,8	+ 5,6
Olivier Steimer, vice-président <sup>3, 4</sup>	83,2	74,8	+ 8,4
Monika Bütler <sup>3</sup>	50,6	47,8	+ 2,8
Barbara Janom Steiner	45,0	45,0	–
Heinz Karrer <sup>5</sup>	56,2	59,0	– 2,8
Daniel Lampart <sup>6</sup>	50,6	50,6	–
Christoph Lengwiler <sup>5</sup>	65,2	68,0	– 2,8
Shelby Robert du Pasquier <sup>6</sup>	59,6	59,6	–
Ernst Stocker <sup>5</sup>	56,2	59,0	– 2,8
Cédric Pierre Tille <sup>4, 6</sup>	56,2	50,6	+ 5,6
Christian Vitta	45,0	45,0	–
<b>Total</b>	<b>741,2</b>	<b>727,2</b>	<b>+ 14,0</b>

1 Conformément au Règlement régissant la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Sans les cotisations de 23 478 francs versées par l'employeur pour des prestations de prévoyance (2017: 47 392 francs).

3 Membre du Comité de rémunération.

4 Membre du Comité de nomination.

5 Membre du Comité d'audit.

6 Membre du Comité des risques.

**Rétribution des membres des conseils consultatifs régionaux**

En milliers de francs

	2018	2017	Variation
Présidents <sup>1</sup>	60,0	60,0	–
Membres <sup>2</sup>	110,0	114,0	– 4,0

1 Rétribution par président ou présidente (8 personnes au total): 7 500 francs par an.

2 Rétribution par membre (19 personnes au total, dont une personne ne souhaitant pas recevoir de rétribution depuis son entrée en fonction à la date de l'Assemblée générale 2018): 6 000 francs par an.

La liste des Conseils consultatifs régionaux figure à la page 213.

**Rémunération des membres des organes de direction<sup>1</sup> (hors cotisations sociales de l'employeur)** en milliers de francs

	Traitement	Divers <sup>2</sup>	2018 Rémunération totale	2017 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 668,9	90,9	<b>2 759,8</b>	2 829,9	- 70,1
Thomas J. Jordan, président <sup>3</sup>	889,6	30,3	<b>919,9</b>	979,8	- 59,9
Fritz Zurbrügg, vice-président	889,6	30,3	<b>919,9</b>	943,3	- 23,4
Andréa M. Maechler	889,6	30,3	<b>919,9</b>	906,8	+ 13,1
Trois membres suppléants de la Direction générale <sup>4, 5</sup>	1 535,3	70,5	<b>1 605,8</b>	1 428,2	+ 177,6
<b>Total</b>	<b>4 204,2</b>	<b>161,4</b>	<b>4 365,6</b>	<b>4 258,2</b>	<b>+ 107,4</b>

**Rémunération des membres des organes de direction<sup>1</sup> (avec cotisations sociales de l'employeur)** en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	2018 Total	2017 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 759,8	864,3	3 624,1	3 604,1	+ 20,0
Thomas J. Jordan, président <sup>3</sup>	919,9	300,4	1 220,3	1 226,3	- 6,0
Fritz Zurbrügg, vice-président	919,9	300,4	1 220,3	1 228,6	- 8,3
Andréa M. Maechler	919,9	263,6	1 183,5	1 149,2	+ 34,3
Trois membres suppléants de la Direction générale <sup>4, 5</sup>	1 605,8	492,9	2 098,7	1 850,0	+ 248,7
<b>Total</b>	<b>4 365,6</b>	<b>1 357,2</b>	<b>5 722,8</b>	<b>5 454,2</b>	<b>+ 268,6</b>

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, page 141.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 67 165 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 En raison d'un changement de personne au sein du Collège des suppléants, les chiffres de l'exercice sous revue comprennent non seulement les rétributions des membres actifs du Collège, mais également une indemnité pour restrictions à la fin des rapports de travail versée à un membre sortant dès juillet 2018. Une indemnité correspondant à trois mois de salaire est par ailleurs versée à ce membre sur l'exercice 2019. De plus amples informations figurent dans le *Rapport annuel* (voir le chapitre 1.5, Rapport sur les rémunérations, page 141).

5 Sans les honoraires de 36 846 francs perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du Conseil d'administration d'Orell Füssli Holding SA.

Comme tous les collaborateurs, les membres des organes de direction ont droit à des prêts hypothécaires accordés à taux réduit par l'institution de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a été versé aucune autre indemnité au sens de l'art. 663b<sup>bis</sup>, al. 1, CO.

Parmi les membres des organes de direction, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2018 (pas de changement par rapport à l'année précédente). En outre, une personne proche de Thomas J. Jordan, président de la Direction générale, détenait une action de la Banque nationale au 31 décembre 2018 (pas de changement par rapport à l'année précédente).

Conformément au Code de conduite pour les membres du Conseil de banque, ces derniers ne sont pas autorisés à détenir des actions de la Banque nationale.



## ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE<sup>1, 2</sup>

Chiffre 20

Part dans l'excédent de couverture/le découvert issu des plans de prévoyance<sup>3</sup> en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Excédent de couverture/découvert selon la Swiss GAAP RPC 26 <sup>3, 4</sup>	-	-	-
Part économique de la Banque nationale selon la Swiss GAAP RPC 16	-	-	-

1 L'institution de prévoyance ne dispose d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 Les statuts de l'institution de prévoyance contiennent une clause d'assainissement. Celle-ci est activée s'il est prévisible que le taux de couverture de l'institution de prévoyance passe en dessous de 100%. Dans ce cas, un plan d'assainissement doit être développé afin de remédier au découvert dans un délai approprié, avec le concours de la Banque nationale. La clause d'assainissement garantit une solution durable au problème que poserait un éventuel découvert.

3 Le chiffre publié au 31 décembre 2018 concernant l'excédent de couverture/le découvert, à savoir zéro, n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

4 Le taux de couverture, calculé selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 (ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) s'établissait à 115,9% au 31 décembre 2018 et n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance en millions de francs

	2018	2017	Variation
Cotisations de l'employeur	22,3	19,7	+2,6
Variation de la part économique dans l'excédent de couverture/le découvert	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	22,3	19,7	+2,6

## AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 21

En millions de francs

	2018	2017	Variation
Locaux	22,9	21,7	+1,2
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	18,9	18,7	+0,2
Conseil et soutien fournis par des tiers <sup>1</sup>	39,3	41,1	-1,8
Frais administratifs	21,8	21,0	+0,8
Contributions <sup>2</sup>	5,8	7,0	-1,2
Divers	14,1	10,8	+3,3
<b>Total</b>	<b>122,9</b>	<b>120,3</b>	<b>+2,6</b>

1 En 2018, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs (2017: 0,3 million). L'organe de révision n'a fourni aucune prestation de conseil (2017: aucune prestation non plus).

2 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

### 4.3 COMMENTAIRE SUR LES OPÉRATIONS HORS BILAN

Chiffre 22

#### FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Limites de crédit	39382,5	39582,5	-200,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	39382,5	39582,5	-200,0

Chiffre 23

#### ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

##### Part non utilisée des lignes de crédit et accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Nouveaux accords d'emprunt (NAE) <sup>1</sup>	6917,5	6852,2	+ 65,3
Crédit au FFRPC <sup>2</sup>	1 224,6	1 328,6	- 104,0
Accord bilatéral de prêt avec la Banque nationale d'Ukraine <sup>2</sup>	98,7	97,7	+ 1,0
Accord bilatéral de prêt avec le FMI <sup>3</sup>	8 500,0	8 500,0	-
<b>Total des parts non utilisées</b>	<b>16 740,8</b>	<b>16 778,5</b>	<b>-37,7</b>

Accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux (*voluntary trading arrangement*)<sup>4</sup>

	2 289,2	2 363,5	- 74,3
--	---------	---------	--------

1 Voir aussi chiffre 03, page 178.

2 Voir aussi chiffre 05, page 180.

3 Accord bilatéral de prêt avec le FMI pour un montant maximal de 8,5 milliards de francs, renouvelable, assorti d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

4 Voir aussi chiffre 04, page 179.

## AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffre 24

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagement de versement sur actions BRI <sup>1</sup>	88,1	89,8	-1,7
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing <sup>2</sup>	67,1	71,6	-4,5
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	10,1	20,2	-10,1
<b>Total</b>	<b>165,3</b>	<b>181,5</b>	<b>-16,2</b>

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris les intérêts découlant du droit de superficie relatif à l'immeuble Metropol, à Zurich.

## ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Chiffre 25

En millions de francs

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en euros	20786,2	19075,9	40531,4	39380,7
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	10625,5	10606,8	5932,7	5937,1
Placements de devises en livres sterling	5121,8	5116,8	146,4	146,4
Placements de devises en dollars canadiens	-	-	464,9	464,9
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>36533,5</b>	<b>34799,4</b>	<b>47075,5</b>	<b>45929,1</b>

1 Garanties fournies principalement pour des pensions de titres et des *futures*.

Chiffre 26

**INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS<sup>1</sup>**

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2018		Valeur des contrats	31.12.2017	
		Valeur de remplacement positive	négative		Valeur de remplacement positive	négative
<b>Instruments sur taux d'intérêt</b>	<b>89 137,6</b>	<b>83,6</b>	<b>21,0</b>	<b>26 811,3</b>	<b>92,4</b>	<b>26,8</b>
Pensions de titres contre francs <sup>2</sup>	1 023,0	–	–	1 000,0	–	–
Contrats à terme <sup>1</sup>	1 231,3	0,1	0,1	487,9	0,0	0,1
Swaps de taux d'intérêt	48 688,0	78,3	15,2	9 375,1	91,6	26,3
<i>Futures</i>	38 195,3	5,3	5,6	15 948,3	0,8	0,5
<b>Devises</b>	<b>19 255,3</b>	<b>49,6</b>	<b>346,7</b>	<b>3 844,7</b>	<b>25,8</b>	<b>172,7</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	18 370,4	49,6	345,4	3 524,6	25,8	172,1
Options	884,9	–	1,3	320,1	–	0,7
<b>Titres de participation/indices</b>	<b>10 086,6</b>	<b>17,1</b>	<b>3,5</b>	<b>9 759,1</b>	<b>6,3</b>	<b>0,0</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	45,1	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0
<i>Futures</i>	10 041,5	17,0	3,4	9 757,7	6,2	–
<b>Instruments de crédit</b>	<b>396,4</b>	<b>6,9</b>	<b>8,2</b>	<b>21,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>
<i>Credit default swaps</i>	396,4	6,9	8,2	21,5	0,0	0,4
<b>Total</b>	<b>118 875,9</b>	<b>157,1</b>	<b>379,3</b>	<b>40 436,7</b>	<b>124,4</b>	<b>200,0</b>

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement des opérations avec exécution l'année suivante.

## PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Chiffre 27

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque nationale effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus inclus.

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	790,6	691,0	+ 99,6
Autres placements fiduciaires	4,9	6,5	- 1,6
<b>Total</b>	<b>795,5</b>	<b>697,6</b>	<b>+ 97,9</b>

# Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

---

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe, des pages 163 à 199 du *Rapport financier*, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### **Responsabilité du Conseil de banque**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes d'établissement des comptes figurant dans l'annexe, incombe au Conseil de banque. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC, sauf si une disposition dérogatoire a été définie pour tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale suisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation figurant dans l'annexe.

Opinion d'audit

#### **ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT AU TITRE DE LA CIRCULAIRE 1/2015 DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Élément clé: les placements de devises représentent la position la plus importante du bilan de la Banque nationale suisse au niveau numérique. En raison de leur composition et de leur montant, même de légères modifications du prix des titres négociables et du cours du franc peuvent avoir un impact considérable sur l'évaluation dans le bilan ainsi que sur le résultat brut et, par conséquent, sur les fonds propres de la Banque nationale suisse. C'est pourquoi l'évaluation des titres négociables dans les placements de devise sa constitué un élément important de notre audit.

Placements de devises

Lors de l'audit des placements de devises, nous avons réalisé entre autres les opérations d'audit significatives suivantes: nous avons comparé l'évaluation des titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) contenus dans les placements de devises avec les valeurs de référence que nous avons calculées au moyen d'une procédure d'évaluation propre. La méthode d'évaluation que nous avons utilisée tient compte notamment de la liquidité du marché et d'autres caractéristiques pertinentes pour l'évaluation des différents titres négociables. De plus, nous avons testé la procédure d'évaluation dans les applications informatiques pertinentes.

De plus amples informations sur les placements de devises figurent aux chiffres 02 et 25 de l'annexe aux comptes annuels.

#### **RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 47 LBN en combinaison avec les art. 728 CO et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'affectation du bénéfice au bilan est conforme à la loi sur la Banque nationale, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

PHILIPP RICKERT  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

PIETRO DI FLURI  
Expert-réviser agréé

Zurich, le 1<sup>er</sup> mars 2019